

Informations pour les patients

Les établissements de soins aigus, les cliniques de psychiatrie, réadaptation et pédiatrie suisses réalisent en continu les mesures de l'ANQ. En fonction de l'objet de la mesure, des retours, des évaluations et/ou des données sont collectés auprès de patients adultes ainsi que de parents d'enfants et d'adolescents.

Chères patientes, chers patients, Votre santé est importante. Pour garantir la qualité des traitements et permettre des améliorations permanentes, plus de 400 hôpitaux et cliniques collectent chaque année pour notre compte des données portant sur différents thèmes de mesure. Il s'agit, par exemple, d'évaluer la satisfaction des patients ou de surveiller le taux d'infections postopératoires. Certaines données sont collectées certains jours, dits de référence, d'autres sur une période déterminée. Il est possible qu'il vous soit proposé de participer à une mesure de l'ANQ au cours de votre séjour à l'hôpital ou à la clinique.

Les mesures de l'ANQ : explication brève et concise

[Vidéo explicative](#)

[Vidéo explicative sous-titrée](#)

Votre bénéfice : des améliorations continues

Plus les patients participant aux mesures de l'ANQ sont nombreux, plus les résultats sont pertinents. Des résultats clairs permettent aux hôpitaux et aux cliniques de développer des mesures d'amélioration de la qualité ciblées. Les patients en bénéficient directement : Les résultats et les conclusions des mesures sont souvent directement intégrés au traitement. Nous vous remercions chaleureusement de votre participation.

Protection des données garantie

Toutes les données collectées sont traitées de manière strictement confidentielle. Les résultats des mesures sont traités de sorte qu'il soit impossible d'en déduire des informations sur votre personne, votre maladie ou votre accident.

Objectif des mesures de l'ANQ

Notre objectif est de promouvoir la qualité dans les hôpitaux et les cliniques. L'évaluation détaillée des résultats des mesures permet d'améliorer en permanence la qualité des traitements et des soins au bénéfice des patient-e-s. La publication transparente des résultats des mesures par hôpital ou par clinique permet des comparaisons nationales entre les différentes institutions. Elle rend aussi visible les évolutions positives ou négatives sur plusieurs années.

Tirer les bonnes conclusions en étant bien informé

Vous trouverez sur le portail web de l'ANQ une foule d'informations ainsi que des graphiques interactifs et des commentaires complémentaires sur les mesures et les résultats. Une grande partie des informations s'adresse principalement aux professionnels de la santé. [Les communiqués de presse](#) ainsi que les résumés des rapports comparatifs nationaux et les infographies sont susceptibles de présenter un intérêt particulier pour les patients. Une précision importante concernant ces résultats : les résultats de mesures ponctuels ne permettent pas de tirer des conclusions sur la qualité globale d'une institution. Ainsi, un hôpital ou une clinique peut obtenir un excellent score pour une mesure mais présenter un potentiel d'amélioration supérieur à la moyenne pour une autre mesure. C'est pourquoi nous nous distançons des classements.

L'ANQ : Qui sommes-nous ? – Que faisons-nous ?

L'ANQ réunit l'association des hôpitaux H+, les associations des assureurs, (santésuisse, curafutura et les assureurs fédéraux : assurance accidents, militaire et invalidité), les cantons et la Principauté de Liechtenstein. Nous sommes une organisation à but non lucratif.

En collaboration avec des experts des cliniques et des hôpitaux ainsi que des instituts de mesure et d'évaluation indépendants, nous planifions et réalisons des mesures régulières de la qualité des soins aigus somatiques en milieu hospitalier, de psychiatrie et de réadaptation dans quelque 400 hôpitaux et cliniques suisses. Nous publions les résultats des mesures sur notre site Internet et via les médias.

Les mesures de la qualité de l'ANQ se fondent sur la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), qui prescrit une assurance qualité contractuelle pour les fournisseurs de prestations (hôpitaux et cliniques) et les organismes de financement (assureurs et cantons). L'ANQ a été fondée en 2009 afin de pouvoir appliquer le plus efficacement possible les exigences légales en matière de mesures de la qualité.